



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 72
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Rénovation de l'habitat privé – Approbation de la Convention d'Objectifs et de Moyens 2025 à établir avec Bourgogne Énergies Renouvelables (BER)

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, labellisé Cit'ergie (European Energy Award), Dijon métropole, forte de son Plan Climat et Biodiversité dont le projet a été adopté le 26 septembre dernier, est engagée dans l'exercice de ses différentes compétences en faveur de la transition écologique de son territoire et de la lutte contre la précarité énergétique de ses habitants.

Au titre de sa politique de l'Habitat notamment, la Métropole accompagne la mutation du parc aux standards d'habitabilité, de confort, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant.

Afin de constituer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire national et accessible à toute la population, l'État a souhaité décliner une organisation de « France Rénov' » basée sur une contractualisation avec les collectivités locales. Celle-ci se traduit par la signature d'un « Pacte territorial France Rénov' ».

Le conseil métropolitain, lors de sa séance du 28 novembre 2024, a approuvé la convention de « Pacte Territorial France Rénov' Dijon métropole » avec l'État qui entrera en application à compter du 1er janvier 2025.

Cette nouvelle contractualisation, établie pour une durée de 5 ans, concernera les différents programmes d'intervention jusqu'à présent mis en œuvre par la Métropole et qui répondent aux trois volets devant figurer dans le Pacte Territorial-France Rénov' :

- l'accès à un guichet unique d'information, de conseil et d'orientation pour tous les porteurs de projet ;
- l'animation de la dynamique territoriale et la mobilisation de l'ensemble de la chaîne des acteurs et professionnels ;
- l'accompagnement personnalisé des porteurs de projet pour l'ensemble des thématiques de travaux (économies d'énergie, adaptation du logement au maintien à domicile, ...).

Afin d'assurer les volets « guichet unique d'information, de conseil et d'orientation » et « animation de la dynamique territoriale », il est proposé pour 2025, correspondant à la première année du Pacte Territorial de Dijon métropole, d'établir une Convention d'Objectifs et de Moyens avec Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) en cohérence et continuité avec les conventions signées précédemment avec l'association. Une nouvelle contractualisation serait à engager pour les années suivantes.

Les objectifs et missions confiées à BER au titre de la Convention d'Objectifs et de Moyens 2025 porteraient ainsi sur :

- la gestion du guichet unique d'accueil « Rénovéco Dijon métropole » sur une base prévisionnelle de 2 000 contacts, correspondant au nombre de contacts des années précédentes ; des conseils personnalisés ainsi que des visites à domicile pour certains publics seront également déployés ;
- la réalisation d'une quarantaine de missions d'animation « grand public » et « professionnels » (conférences, ateliers, balades thermiques, visites d'opérations, participation à des salons, ...).

L'ensemble représente un total de 460 jours travaillés.

A ce titre, la contribution financière de Dijon métropole s'élèvera au maximum à 250 000 € TTC, répartie de la manière suivante : une part ferme de 205 000 € correspondant à la rémunération des prestations ci-avant décrites et une part supplémentaire, d'un montant de 45 000 €, mobilisable sur justification d'un surcroît d'activités. Au titre du Pacte Territorial, il est rappelé que l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) mobilisera un co-financement à hauteur de 50 % sur le coût hors taxe.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2025, telle qu'annexée à la présente délibération, à établir avec l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) portant sur les missions de gestion du guichet unique « Rénovéco » et d'animation territoriale à mettre en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter à ce document toute modification ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter, au taux maximum, le soutien financier de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de tout autre partenaire ;
- **de dire** que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites sur le budget de l'année 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	